



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par :

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Allan SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Paris, le 30 SEP. 2021
Réf. : N°

Maître,

Par courrier reçu le 12 mai 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M.

Je vous informe que son dossier a été mis à jour.

De plus, le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 14 et 15 juin 2021 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est doté de six points, à ce jour.

Monsieur _____ peut ainsi poursuivre ses démarches entreprises sur l'ANTS pour l'obtention de ses catégories lourdes.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le 30 SEPTEMBRE 2021
Pour la délégation à la sécurité routière
et pour la direction de la sécurité routière
la direction de la sécurité routière
du bureau national des droits à conduire

